



Résolution sur la conciliation entre l'État de droit et la lutte contre le terrorisme

Luxembourg (Luxembourg), 6-7 juillet 2017

La Commission politique du Parlement francophone des jeunes, réunie à Luxembourg (Luxembourg) les 6 et 7 juillet 2017 :

- CONSIDÉRANT** que le terrorisme est un acte violent qui revêt différentes formes et qui utilise la terreur sur les citoyens pour revendiquer une cause religieuse, idéologique ou politique ;
- CONSIDÉRANT** que l'État de droit désigne un système institutionnel dans lequel la primauté du droit est fondamentale ;
- SOULIGNANT** que les récents attentats survenus aux quatre coins du globe appellent à des solutions immédiates ainsi qu'à une coopération internationale accrue ;
- EXPRIMANT** toute sa compassion et son soutien aux victimes du terrorisme ;
- RAPPELANT** que la lutte contre le terrorisme doit se faire dans le respect de l'État de droit ;
- RÉAFFIRMANT** l'attachement aux valeurs démocratiques, à la justice et aux droits de l'Homme ;
- SOULIGNANT** l'importance de la prise en compte des facteurs socio-économiques dans la lutte contre le terrorisme ;
- RECONNAISSANT** la difficulté de concilier les valeurs fondamentales d'un État de droit avec une lutte efficace contre le terrorisme tout en insistant sur un respect primordial des droits fondamentaux ;
- S'ALARME** de l'usage de mesures antiterroristes qui entraînent la limitation des libertés démocratiques fondamentales, notamment celles du droit à la manifestation, à la liberté d'association et d'expression ;
- MET EN GARDE** contre la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes certains groupes religieux et politiques ;
- DÉNONCE** l'utilisation de la torture à des fins d'extraction de l'information et encourage les gouvernements et États membres à faire preuve de diligence face à ces pratiques qui briment la dignité humaine ;



| | |
|------------------|--|
| S'ALARME | des discriminations liées à la limitation de la liberté de conscience et de religion, conséquence possible des tentatives de lutte contre le terrorisme ; |
| ENCOURAGE | le développement de l'éducation des citoyens à l'analyse de l'information et des contenus médiatiques ; |
| APPELLE | les États à respecter les pratiques démocratiques sur leur territoire, dans le respect des droits de l'Homme ; |
| APPELLE | à la réflexion sur une définition unanime du terrorisme dans la législation internationale et à la rédaction d'une Convention internationale sur la lutte contre le terrorisme, en tenant compte des particularismes nationaux ; |
| DEMANDE | à la communauté francophone d'être solidaire dans la lutte contre ce phénomène en apportant une aide militaire, morale ou économique selon le besoin des populations vulnérables ; |
| SALUE | les initiatives mises en place par les pays francophones en matière de lutte contre le terrorisme qui respectent le cadre de l'État de droit ; |
| DEMANDE | à continuer les efforts de communication et de coopération entre les différentes institutions nationales et internationales, afin de rendre la lutte contre le terrorisme plus efficace ; |
| SOULIGNE | l'importance de la tâche du <i>Financial Action Task Force</i> autorisé par l'Organisation des Nations Unies et la surveillance des flux monétaires destinés au terrorisme ; |
| INSISTE | sur la protection des groupes minoritaires victimes de stéréotypes et préjugés pouvant être véhiculés par les médias dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, afin d'assurer le bien-être collectif d'une société diversifiée ; |
| ENCOURAGE | à miser sur le renouvellement des pratiques démocratiques de nos États, en passant notamment par la mise en place de modes de scrutin plus représentatifs de l'opinion de la population et par une consultation accrue des citoyens, sachant que la frustration face à l'absence de représentativité peut mener à la violence. |